

REGLEMENT INTERIEUR DU METZ BASKET CLUB

(Document à converser par l'adhérent)

L'adhésion

Est licencié toute personne ayant fourni un dossier d'inscription au complet sans quoi la demande d'adhésion ne sera pas suivie. Tout dossier incomplet sera restitué. La demande d'adhésion à l'association Metz Basket Club induit un engagement du licencié dans la participation de l'activité associative. La répartition du licencié dans une équipe est à la charge du club. L'adhésion d'un nouveau licencié entre avant tout dans le cadre de la vie associative du Metz Basket Club.

Le dossier d'inscription comprend une fiche de renseignements en vigueur pour la saison ; le formulaire de licence FFBB avec un certificat médical de moins de trois mois sans oublier de remplir l'espace « surclassement » ; le montant total de la cotisation (payable en plusieurs chèques datés et remis avec la demande de licence) ; deux photos d'identité et pour les adultes uniquement une photocopie de votre carte d'identité.

La cotisation comprend l'adhésion au club, le prix de la licence, l'assurance et la participation aux entraînements.

Une séance d'essai est possible avant l'inscription. Ceci dit la participation aux séances d'entraînements et rencontres est sous condition de qualification du joueur au niveau de la fédération FFBB. Sans licence, la participation aux entraînements et rencontres est formellement impossible.

Lors de son inscription, l'adhérent et son responsable légal s'engagent à respecter le règlement. Le manquement du respect de règlement sera sanctionné par une exclusion temporaire ou définitive du licencié par la direction de l'association sans aucun remboursement de la cotisation.

Horaires

Une saison sportive commence en septembre. Elle se termine lors de l'assemblée générale de l'association en mi-juin. Elle suit le rythme scolaire bien qu'il soit proposé des stages de renforcement durant les vacances scolaires. Il peut être organisé par l'entraîneur la programmation d'entraînement non obligatoire au cours des vacances.

Les horaires et lieux sont définis selon une programmation annuelle. Ils peuvent être soumis à des modifications pour des raisons d'effectifs au cours de l'année ou de non disponibilité des installations. Toutes modifications d'horaires de séances ou annulation exceptionnelle seront exprimées par les entraîneurs oralement et/ou par mail, ou par Sms.

Arrivée et départ

Lors de l'arrivée des licenciés dans les lieux, ils doivent signifier leur présence auprès de leur entraîneur. Un vestiaire leur est accordé pour se mettre leur tenue de sport. Lors de son départ, le licencié signifie son départ en saluant son entraîneur avant de sortir du gymnase. Un enfant doit obligatoirement attendre son tuteur légal dans le gymnase en présence d'un adulte.

Le déroulement d'une séance d'entraînement est orchestré, animé et conduit par un entraîneur. Le licencié s'engage à respecter les horaires avec assiduité. Il demeure calme et silencieux lors de la séance précédant son entraînement pour ne pas déranger les autres. Il s'engage à respecter l'intégralité de l'entraînement avec discipline et en respectant les consignes spécifiées par l'encadrant. Tout manquement au protocole d'entraînement peut être puni d'une exclusion temporaire ou définitive de la séance d'entraînement. Aucune insulte ou discrimination de vive voix ou gestuelle ne saurait être tolérée.

En clôture de séance, le licencié est amené à ranger le matériel d'entraînement nécessaire à son entraînement. Il dispose de vestiaires pour se changer. Les familles viennent reprendre le licencié dans le gymnase dès la fin de l'entraînement ; ou elles précisent par écrit /téléphone à l'entraîneur, si celui-ci repart seul car l'habitation est proche. Les cas d'absence sont tenus d'être signalés auprès de l'entraîneur. Ni l'entraîneur, ni les responsables légaux de l'association ne seront tenus pour responsable d'un adhérent qui n'assisterait pas aux séances ou qui ne serait pas accompagné au gymnase comme décrit dans le présent article.

Utilisation des locaux :

Dès l'entrée du gymnase, le licencié est soumis au règlement interne du gymnase. Son occupation ne doit laisser aucune trace apparente. Les vestiaires doivent être rendus dans l'état dans lequel ils ont été trouvés. Les adhérents ne sont pas autorisés à toucher le matériel qui n'est pas de notre association. Les tapis de sol et autres éléments mobiles doivent être remis à l'endroit où on les a trouvés. Un licencié n'a pas lieu de rester seul dans un vestiaire lors d'un match ou entraînement. Toute dégradation volontaire sera soumise à une sanction ferme.

Le licencié doit se préserver de tout vol ou de perte d'objet. Ni l'entraîneur, ni les responsables légaux de l'association ne seront tenus pour responsable.

Le respect et l'attitude du licencié envers ses coéquipiers, d'autres joueurs, adversaires, un entraîneur ou un autre adulte doit être exemplaire. Dans notre sport les valeurs telles que la courtoisie et le respect sont de nature. Ils sont tenus d'être attentifs aux recommandations du personnel municipal affecté sur l'installation sportive (gardiens de gymnase). Seuls les adhérents sont autorisés à accéder aux équipements sportifs pendant les séances. Tous autres visiteurs doivent être tenus à l'écart des vestiaires.

Tout dysfonctionnement des installations doit être signalé aux entraîneurs (défaut d'éclairage ou d'eau chaude dans les vestiaires par exemple). Les entraîneurs s'assureront du bon état du gymnase et du rangement du local à matériel

Compétition

La convocation des équipes est soumise au planning de la fédération. L'entraîneur coordonne ses joueurs lors de rencontres. Le message est divulgué oralement, par mail ou par SMS au joueur ou au tuteur légal. En complément d'information l'ensemble des championnats et du calendrier sportif est publié sur le site web du club et de la fédération.

En cas d'absence inopinée lors d'une rencontre, le licencié doit le signifier au cours de son entraînement précédent. Il s'engage à prévenir le plus tôt possible l'entraîneur (et/ou responsables de club) si l'absence est programmée par l'intermédiaire d'un écrit (Sms, mail, autres)

Les familles, amis ou autres visiteurs sont obligés de prendre une place dans les gradins prévus à cet effet et être tenu à l'extérieur du terrain. Le co-voiturage est à privilégier lors des déplacements à l'extérieur, aussi les familles doivent en coordination avec l'entraîneur, s'organiser de manière à ce que ce ne soit pas toujours les mêmes qui accompagnent les joueurs.

Par esprit de convivialité, à l'issue des matchs à domicile il est recommandé aux familles de s'organiser pour réaliser un goûter et des collations pour les deux équipes.

Comportement et Equipement

Une tenue adaptée à la pratique de l'activité basket se compose d'un short, d'un t-shirt ou maillot et de paires de chaussures de sport d'intérieur. Afin de garder le gymnase propre, il est recommandé de différer les chaussures prévues pour l'extérieur de celles à l'intérieur.

Lors de matchs, les tenues sont prêtées par le club et le licencié doit remettre sa tenue en fin de match dans le sac de maillots. Un roulement entre les parents de joueurs est organisé pour laver les maillots de matchs. En coordination avec l'entraîneur, le sac doit être présent à l'entraînement ou au match suivant.

Accident

En cas d'accident, l'entraîneur est tenu de prévenir les secours, les parents et le président de club. Une déclaration d'accident sera établie auprès de l'organisme dans les deux jours qui suivent. Aucun soin, aucun médicament en dehors des petits soins secouristes, n'est dispensé par l'entraîneur.